



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 14 septembre 2021 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi. **Exceptionnellement au Centre Richelieu** (salle La Marie-Anne) situé au 51, rue Notre-Dame Est à Lorrainville, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 7 septembre 2021, par l'arrêté ministériel 2021-062.

Sont présents :

M. Jacques Boucher, conseiller n° 1
M^{me} Mélanie Roy, conseillère n° 2
M. Alain Pelletier, conseiller n° 3
M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 4
M. Réjean Paquin, conseiller n° 5
M. Gaétan Rocheleau, conseiller n° 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Présence également de M^{me} Lynda Gauvin, secrétaire-trésorière adjointe

Note : M. Simon Gélinas, souhaite la bienvenue à M^{me} Lynda Gauvin, future directrice générale/secrétaire-trésorière. Il mentionne également que M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière est absente en raison d'une demande écrite provenant du conseil municipal. Madame Bleau a toujours été présente aux séances du conseil, et ce, depuis 14 ans.

8379-09-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point 6.7 « Recommandation du Comité événementiel de Lorrainville pour donner un nom au parc. » est reporté.

« Adopté »

8380-09-21

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2021 et de la séance extraordinaire du 31 août 2021

ATTENDU QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août 2021 et de la séance extraordinaire du 31 août 2021 ont été remis électroniquement le 10 septembre 2021 à tous les élus;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux sont adoptés et signés, tout comme s'ils avait été lus.

« Adopté »

8381-09-21

Adoption des comptes et salaires d'août 2021, ont été vérifiés par M^{me} Mélanie Roy, conseillère n° 2 et M. Jacques Boucher, conseiller n° 1

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes d'août 2021, au montant de 131 130,88 \$ et les salaires nets d'août 2021, au montant de 38 935,94 \$, ont été vérifiés par M^{me} Mélanie Roy, conseillère n° 2 et M. Jacques Boucher, conseiller n° 1, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Je, soussignée, Lynda Gauvin, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ont été autorisées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Lorrainville ce 14 septembre 2021.

(S) Lynda Gauvin
Lynda Gauvin
Secrétaire-trésorière adjointe

Première période de questions (15 minutes)

Il y a une personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Séances publiques;
- Dossier TAQ;
- RISIT;
- Budget;
- Niveleuse.

La période de questions commence à 20 h 10 pour se terminer à 20 h 27.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapport de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, concernant les dossiers en cours pour le mois d'août 2021;
- Rapport de la voirie pour le mois d'août 2021;
- Rapport de M^{me} Josée Beauregard, inspectrice municipale en bâtiment et gérante des infrastructures, pour le mois d'août 2021;
- Rapport de M. Adil Fouassi, technicien en eau, pour le mois de juillet 2021;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- Rapport de M^{me} Marguerite Lachance, soutien à l'administration, pour le mois d'août 2021;
- Rapport de M^{me} Lynda Gauvin, directrice générale adjointe, pour le mois d'août 2021;
- Rapport de M^{me} Lise Wambacq, directrice administrative des opérations, pour le mois d'août 2021;
- Correspondance;
- Information et échange;
- États financiers de janvier à juillet 2021.

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 145 000 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2021;
- 6.2 Soumission pour l'émission de billets;
- 6.3 Permanence de M. Jonathan Goupil, journalier opérateur de machinerie;
- 6.4 Demande de commandite de l'Éducation populaire;
- 6.5 Autorisation d'obtenir une carte de crédit VISA Affaires Desjardins;
- 6.6 AccèsD Affaires – désigner un nouvel administrateur principal;
- 6.7 Recommandation du Comité événementiel de Lorrainville pour donner un nom au parc;
- 6.8 Adoption de la 2^e révision du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation;
- 6.9 Adoption de la 3^e révision du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation;
- 6.10 Deuxième programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;
- 6.11 Présentation de la soumission de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la rue Falardeau et octroyer le contrat de gré à gré;
- 6.12 Prendre acte de la présentation du rapport sur la gestion de l'eau potable 2020.

8382-09-21

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 145 000 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Lorrainville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 145 000 \$ qui sera réalisé le 21 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
169-01-2020	145 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 169-01-2020, la Municipalité de Lorrainville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	13 400 \$	
2023.	13 600 \$	
2024.	13 800 \$	
2025.	14 100 \$	
2026.	14 400 \$	(à payer en 2026)
2026.	75 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 169-01-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« Adopté »

8383-09-21

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	14 septembre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 septembre 2021
Montant :	145 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Lorrainville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 septembre 2021, au montant de 145 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

1 - CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE

13 400 \$	2,00500 %	2022
13 600 \$	2,00500 %	2023
13 800 \$	2,00500 %	2024
14 100 \$	2,00500 %	2025
90 100 \$	2,00500 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,00500 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

13 400 \$	0,75000 %	2022
13 600 \$	0,90000 %	2023
13 800 \$	1,25000 %	2024
14 100 \$	1,50000 %	2025
90 100 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,00300 Coût réel : 2,14486 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lorrainville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU TEMISCAMINGUE pour son emprunt par billets en date du 21 septembre 2021 au montant de 145 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 169-01-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas, maire et M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis pour ce billet.

« Adopté »

8384-09-21

Permanence de M. Jonathan Goupil, journalier opérateur de machinerie

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu un rapport de son supérieur immédiat recommandant la permanence;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE la description de tâches a été remise à M. Jonathan Goupil;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne la permanence à M. Jonathan Goupil pour le poste de journalier opérateur de machinerie et qu'il a droit aux avantages sociaux de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville;

QU'il a droit au plan de régime de retraite collectif en date de la paye débutant le 3 octobre 2021 au taux de contribution suivant : employé 3,5 %, municipalité 3,5 %;

QU'il a droit à l'assurance collective en date de la paye débutant le 3 octobre 2021, la contribution municipale est de 40 % sur le plan individuel, la contribution du salarié est de 60 % plus la contribution familiale, si applicable;

QUE son taux horaire est de 22,31 \$ pour 40 heures (une augmentation de 1 \$ sera octroyée lorsqu'il aura son permis de classe 3);

QUE sa date d'embauche est le 15 mars 2021.

« Adopté »

8385-09-21

Demande de commandite de l'Éducation populaire

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de commandite de l'Éducation populaire pour donner huit cours de yoga;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville n'autorise pas la commandite en prêt de salle au coût de 367,92 \$ pour les raisons suivantes :

- Les coûts reliés aux locations selon le règlement de taxation servent à couvrir les coûts rattachés à l'entretien ménager de la salle;
- Les cours sont offerts à des participants de plusieurs municipalités;
- L'ajout de ces coûts augmentera la facture de plus ou moins 1 \$ à chaque participant pour un cours.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8386-09-21

Autorisation d'obtenir une carte de crédit VISA Affaires Desjardins

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Lynda Gauvin, secrétaire-trésorière adjointe, à présenter une demande d'émission de carte de crédit Visa Affaires Desjardins pour une limite de 2 500 \$ et qui devra être émise au nom de la municipalité de Lorrainville;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Lynda Gauvin, secrétaire-trésorière adjointe, à signer au nom de la Municipalité de Lorrainville tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes.

« Adopté »

8387-09-21

AccèsD Affaires – désigner un nouvel administrateur principal

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut nommer un nouvel administrateur principal;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Lynda Gauvin, secrétaire-trésorière adjointe, administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville retire M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétair-trésorière à titre d'administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires.

« Adopté »

8388-09-21

Adoption de la 2^e révision du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé une révision de son budget 2021;

ATTENDU QUE le budget initial de l'OMH a été adopté par résolution n° 8240-01-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 865 \$ le 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE le budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution n° 8305-04-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 927 \$ le 13 avril 2021;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le budget révisé de l'OMH au montant de contribution de la municipalité de 4 044 \$.

« Adopté »

8389-09-21

Adoption de la 3^e révision du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé une révision de son budget 2021;

ATTENDU QUE le budget initial de l'OMH a été adopté par résolution n^o 8240-01-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 865 \$ le 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE le budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution n^o 8305-04-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 927 \$ le 13 avril 2021;

ATTENDU QUE le budget révisé de l'OMH a été adopté par résolution n^o 8388-09-2021 au montant de contribution de la municipalité de 4 044 \$ le 14 septembre 2021;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le budget révisé de l'OMH au montant de contribution de la municipalité de 4 210 \$.

« Adopté »

8390-09-21

Deuxième programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux (deuxième programmation réfection de deux rangs, modification des travaux, version numéro 2)⁽¹⁾ ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

« Adopté »

- (1) Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)
Volet Programmation de travaux
Numéro de dossier : 1185037
Numéro de version : 2
Date de transmission : 15 septembre 2021

8391-09-21

Présentation de la soumission de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la rue Falardeau et octroyer le contrat de gré à gré

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance de l'offre de services professionnels en ingénierie de SNC-Lavalin Stavibel inc. pour la révision des plans et devis pour la construction du prolongement de la rue Boutin et la rue Falardeau ainsi que le processus du SEAO;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire donner un mandat à la firme SNC-Lavalin Stavibel inc.;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat au coût de 15 098,14 \$ et 300 \$ d'ouverture de dossier, plus les taxes;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville octroie le contrat suivant :

- La réunion de démarrage interne avec le client;
- La cueillette de données;
- La visite sur le terrain;
- Le relevé d'arpentage des conditions existantes, incluant les services municipaux;
- La mise en plan des conditions existantes;
- La révision de la mise en plan des rues Boutin et Falardeau;
- La mise à jour de la conception du profil de la chaussée et des conduites d'eau potable, d'égouts domestiques et de gestion des eaux pluviales;
- La mise à jour de la conception de la gestion des eaux pluviales;
- Les plans et devis pour l'appel d'offres, incluant l'estimation des coûts de construction, pour présentation et acceptation par la municipalité;
- L'avis d'appel d'offres sur SEAO;
- Le suivi et les réponses aux entrepreneurs en période d'appel d'offres;
- La réalisation des plans et devis pour la construction.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville transfère les crédits non utilisés provenant du compte 23-04042-724 pour régler la facture;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis pour ce contrat.

« Adopté »

8392-09-21

Prendre acte de la présentation du rapport sur la gestion de l'eau potable 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville se conforme aux recommandations du MAMH et présente le rapport sur la gestion de l'eau potable 2020;

ATTENDU QUE la présentation au conseil municipal a eu lieu en caucus et que le rapport avait été envoyé au conseil municipal électroniquement le 9 septembre 2021;

ATTENDU QUE le rapport sur la gestion de l'eau potable 2020 a été approuvé par le MAMH le 3 septembre 2021;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne acte de la présentation du rapport sur la gestion de l'eau potable 2020.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a une personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- États financiers;
- Règlement d'emprunt;
- Endettement général;
- Anneau de glace;
- Onimiki;
- Projet petites terres.

La période de questions commence à 20 h 55 pour se terminer à 21 h 13.

Levée d'assemblée

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

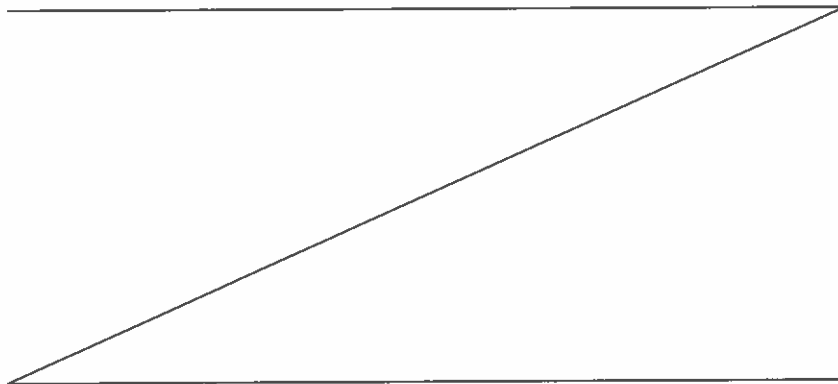
QUE l'assemblée soit levée. Il est 21 h 14.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Lynda Gauvin
Secrétaire-trésorière adjointe

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »

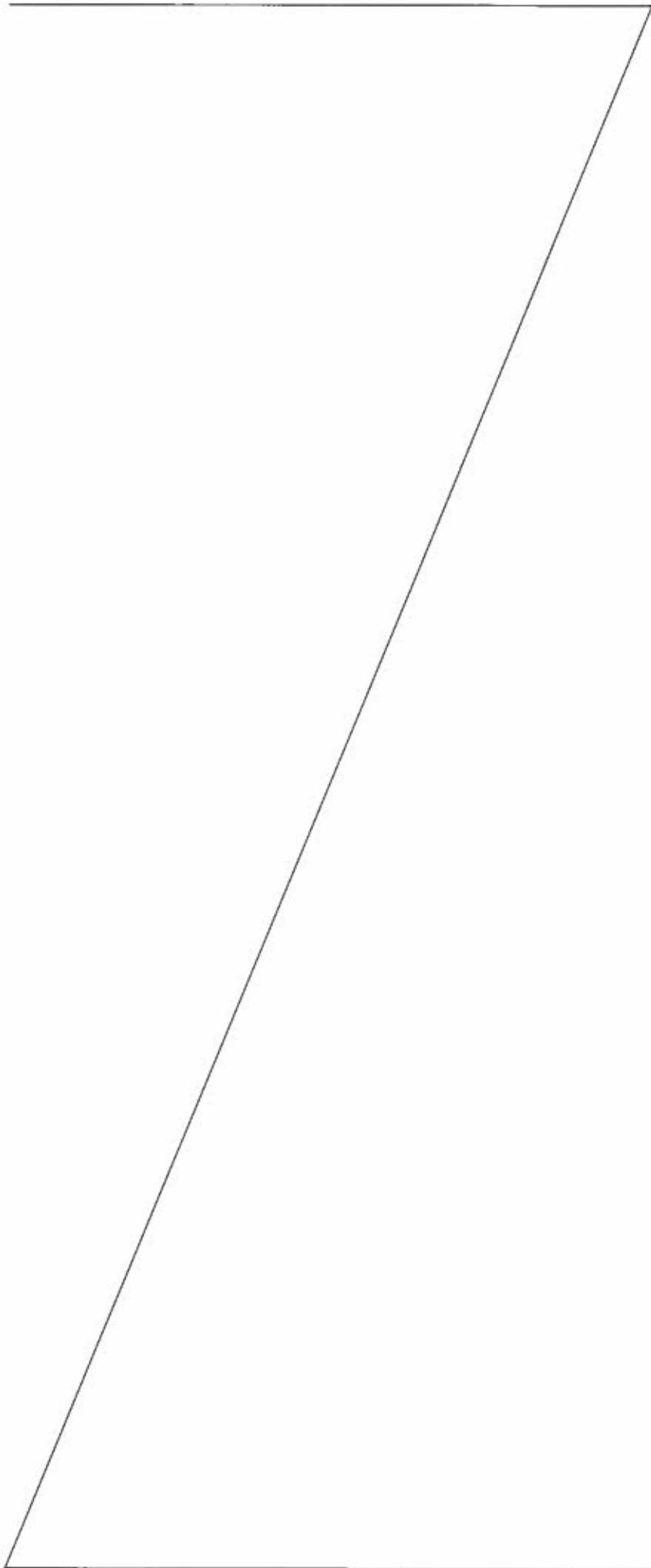




No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca



3500

